



INFORMATIONS ADMINISTRATIVES ET SOCIALES

Avec l'aimable autorisation de la CNRM

1 PENSIONS DE RETRAITE : VOICI LA SOMME MAXIMALE QU'UN FRANÇAIS PEUT TOUCHER

L'inflation sévit en France et de nombreux Français rencontrent des difficultés financières. La nouvelle réforme des retraites a permis une revalorisation du montant de la pension de retraite. Découvrez la somme maximale qu'un retraité peut toucher. La réforme des retraites doit établir le montant des pensions de base à 1 200 € par mois, soit 85% du SMIC net. Cette nouvelle réjouit les retraités qui vont voir leurs revenus augmenter bien qu'ils soient déjà supérieurs à ceux des travailleurs. D'après une étude menée par l'Insee en 2019, le niveau de vie moyen d'un retraité vivant dans un logement basique est de 1 900 € net, soit 3,3 % de plus que le montant touché par les salariés. (...)

Les pensions de retraite se positionnent en première place parmi les revenus qui vont connaître une augmentation considérable grâce à la nouvelle réforme. Leur pourcentage est estimé à 80,4 % du montant annuel reçu par un retraité, soit 1 509 euros brut. Les retraités les moins aisés et les plus âgés pourront profiter des mécanismes de redistribution tels que les aides au logement, les minimas vieillesse, la contribution sociale généralisée et la contribution au remboursement de la dette sociale. Ces facilités permettent de réduire le nombre de retraités vivant sous le seuil de pauvreté. D'après un sondage mené par la Drees en 2019, 2 % des retraités perçoivent une somme minimale de 4 500 € tous les mois.

Des complémentaires inégales dans le privé

Dans le secteur privé, 15 millions de personnes actives cotisent au régime général et leur retraite initiale est versée au CNAV (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse). Son montant ne peut excéder la moitié du plafond fixé annuellement par la Sécurité sociale. En 2022, il était fixé à 41,136 €/an, soit 3 428 € par mois. Un retraité liquidant sa retraite cette année-là ne pouvait pas dépasser 1 714 € bruts par mois. Il est prévu une revalorisation des retraites en 2024, les personnes concernées peuvent déjà connaître le montant de leur pension de retraite.

Certaines majorations peuvent être appliquées pour dépasser le plafond de base si une personne reste en activité après la durée de travail imposée pour une retraite à taux plein, par trimestre supplémentaire d'un pourcentage de 1,25 %. Une autre augmentation de 10 % est prévue pour les personnes actives ayant au moins trois enfants et 40 % en cas d'invalidité d'un salarié. La majorité des travailleurs sont conscients qu'un départ à la retraite implique une baisse de leur revenu et par mesure de précaution, ils épargnent une certaine somme pour profiter d'une retraite paisible et aussi pour compléter les aides octroyées par le gouvernement.

Des catégories exceptionnelles et des régimes spéciaux

Le mode de calcul de la pension retraite ne concerne pas certains travailleurs du privé, notamment les artisans, les industriels et les commerçants qui cotisent à la Sécurité sociale des indépendants. On remarque des différences, car ils contribuent en se basant sur un revenu annuel moyen dans une limite fixée par la Sécurité sociale. Les auteurs, les exploitants agricoles et les artistes font partie des régimes spéciaux tout comme les professionnels libéraux. Chaque régime spécial obéit à ses règles et les réformes concernant les artisans et les commerçants continuent de se succéder pour leur permettre de profiter d'une retraite paisible.

Des pensions encadrées

Le régime général exclut également les salariés de la fonction publique dans le calcul du montant de la pension de retraite exception faite des contractuels qui perçoivent leur retraite de base de la CNAV. Concernant les autres catégories, leur retraite est versée par la SRE (Service des Retraites de l'Etat) ou la CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales) . Pour déterminer le montant de la pension, il faut effectuer un calcul en tenant compte du dernier traitement indiciel depuis au moins six mois et d'une valeur fixée par décret qui est de 5 820,04 en 2023.

Régime de la fonction publique

Le régime de la fonction publique est plus homogène que le régime du privé au départ à la retraite. Les concernés peuvent compter sur la retraite additionnelle RAFP versée par la fonction publique. Cette retraite est obtenue grâce aux cotisations des primes et des revenus non pris en compte dans la retraite initiale.

Toutefois, ils ne peuvent cotiser que 20 % de leurs revenus et le régime fixe des limites sur la nature et le montant de la valeur de base.

Source : Pleine vie, publié le 06/11/2023.

2 RESIDENCES AUTONOMIE : AVANT LE DEBUT DE LA CRISE SANITAIRE, LE NOMBRE DE PLACES AUGMENTAIT, MAIS CELUI DES RESIDENTS DIMINUAIT.

Résultats de l'enquête EHPA (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées) 2019.

Fin 2019, c'est-à-dire juste avant le début de la crise sanitaire, 100 000 personnes vivaient dans une des 2 260 résidences autonomie présentes en France. Si ces ex-logements-foyers, rebaptisés depuis le 1^{er} janvier 2016, sont moins nombreux qu'en 2015, ils proposent en revanche plus de places. Cette hausse ne se traduit ni par une fréquentation accrue (le taux d'occupation des résidences autonomie n'est que de 87 %) ni par une augmentation des effectifs (les personnels en ETP sont en baisse par rapport à 2015 et la présence en continu de professionnels est moins souvent assurée. Un peu plus jeunes qu'en 2011 et 2015, les résidents ont moins de 75 ans pour un quart d'entre eux et la moitié disposent d'un revenu individuel imposable compris entre 980 euros et 1 750 euros par mois. Ils vivent très souvent seuls, restent plus longtemps qu'auparavant (cinq ans et quatre mois en moyenne). Lorsqu'ils quittent la résidence autonomie, c'est surtout pour aller en Ehpad (à 40 %) ou parce qu'ils sont décédés (un sortant sur trois).

Parmi les établissements qui les accueillent, près d'une résidence sur deux est habilitée à l'aide sociale à l'hébergement (ASH) départementale et 87 % perçoivent des forfaits autonomie, qui financent la prévention de la perte d'autonomie. Leur capacité d'accueil augmente avec la densité des communes. Dans ces zones denses, les résidents sont en moyenne moins dépendants que dans celles qui le sont peu ou très peu.

Source: DREES, Études et résultats n° 1284, Angélique Balavoine. Publié le 16/11/2023.

3 LE COUT DE L'AGE EN FRANCE EN 2023

Pour 2023, la hausse du « vieillissement à domicile » s'établit à + 4,5 % par rapport à 2022 et + 16,6 % depuis 2020.

Un Français sur trois aura plus de 60 ans en 2030 et 92 % d'entre eux souhaitent vieillir à domicile (1). Mais les coûts sont différents lorsque l'on a 65 ans, 75 ans ou 85 ans, surtout si on désire rester vivre et bien vieillir dans son chez-soi. Retour sur notre baromètre 2023 avec la Silver Alliance en exclusivité pour Le Parisien.

Quel est le budget qu'il faut prévoir pour bien vieillir à domicile en 2023 ?

Retraite.com et Silver Alliance ont analysé et étudié le coût de plus de 20 produits et services tels que la mutuelle, l'aide à domicile, la livraison de repas, les frais de transport ou d'équipements nécessaires à la dépendance pour établir le coût du « bien vieillir » chez soi en dehors des frais récurrents (loyer, eau, électricité, alimentation). Pour chaque tranche d'âge, l'étude a analysé le prix des services de base aux services premium afin d'adapter les offres aux niveaux de revenus des retraités en analysant à la loupe plus de 220 devis. « Dans un environnement parfois opaque sur les services et le budget à prévoir pour bien vieillir chez soi, notre étude, inédite en France, permet d'avoir une idée plus précise des coûts à appréhender à la retraite.

Après trois ans de crises sanitaires et géopolitiques, auxquels s'ajoutent les scandales touchant le secteur des EHPAD en France, l'importance de s'équiper pour bien vivre dans son logement est plus que jamais d'actualité », explique Ludovic Herschlikovitz, Fondateur de Retraite.com.

14 596 € par an, soit 1216 €/mois : c'est le coût pour vieillir dignement chez soi de 65 ans à plus de 85 ans, tous profils confondus sur les 9 profils analysés.

À titre de comparaison, la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) estimait à 2004 € le prix médian pour un mois en EHPAD en 2019. Pour Benjamin Zimmer, Directeur délégué associé de la Silver Alliance : « La hausse globale cette année est en moyenne de 4,5%. Toutefois, nous constatons des écarts significatifs en fonction des trois tranches d'âges étudiées. Retenons que cette inflation est légèrement supérieure à l'inflation générale qui est de 4,8 % selon les derniers chiffres publiés par l'INSEE en août 2023. Cette hausse s'ajoute à celles déjà enregistrées depuis notre premier baromètre. En effet, entre 2020 et 2023, le coût moyen pour bien vivre et bien vieillir à domicile a augmenté de 16,6 %. Une augmentation confirmée également par notre récente étude sur le pouvoir d'achat des retraités français réalisée en mars 2023 avec l'Institut CSA. En effet, entre mars 2021 et mars 2023, les retraités ont vu leurs dépenses augmenter de 16 % ».

Bon à savoir

La poursuite de l'augmentation des tarifs de l'énergie et des matières premières, associée à celle des salaires, continue en 2023 de peser sur les charges des entreprises, contraintes de répercuter la hausse en partie sur les tarifs des solutions qu'elles commercialisent auprès de leurs clients. De nombreux secteurs sont concernés : les transports, les mutuelles, les services à la personne ou encore les équipements pour l'aménagement du domicile. « *Cependant, certaines mesures prises par le gouvernement ont permis de limiter l'inflation sur certains produits. C'est le cas du bouclier tarifaire sur l'essence mis en place de janvier à juin et du bouclier tarifaire sur l'électricité reconduit en février* », commente Ludovic Herschlikovitz.

Çe qu'il faut retenir.

Pour 2023, la hausse s'établit à + 4,5 % par rapport à 2022 et + 16,6 % depuis 2020. En 2023, ce coût mensuel s'établit par profil à : 695 € par mois pour les 65-75 ans (646 € en 2022), soit + 7,6 % sur un an ; 885 € par mois pour les 75-85 ans (827 € en 2022), soit + 7 % sur un an ; 2 070 € par mois pour les + 85 ans (2 020 € en 2022), soit + 2,5 % sur un an.

L'analyse dans le détail

Entre 65 et 75 ans, les frais de transport (+ 16,25 %) et de santé (+ 5,11 %) restent les premiers postes de dépenses et connaissent une forte hausse. Les 65- 75 ans, encore très mobiles, pâtissent de la flambée des-prix à la pompe. Le coût des services à domicile (+ 6,30 %), qui représentent leur troisième poste de dépenses, augmente également. Entre 75 ans et 85 ans, la

santé reste encore le premier poste de dépenses, avec des tarifs de mutuelles en hausse. L'âge avançant, les seniors ont tendance à diminuer leurs déplacements et ont de plus en plus de mal à accomplir certaines tâches du quotidien. Par conséquent, leurs frais de prestations de services à domicile (ménage, portage de repas...) sont plus élevés. Le matériel médical et de confort, tel que les cannes, fauteuils et autres produits d'aménagement intérieur, subit une hausse proche de l'inflation. Enfin à partir de 85 ans, la dépendance et l'accès à des soins d'accompagnement (services à domicile, garde de nuit) deviennent le premier poste de dépenses. Les tarifs de certains services restent stables. C'est le cas des prothèses auditives, de même que des offres liées à l'aménagement de la salle de bain, dont le prix pourrait évoluer avec le lancement en janvier 2024 de Ma Prime Adapt', une aide financière disponible sous certaines conditions.

Focus sur les aides de l'État pour accompagner la dépendance

L'étude a pris en compte les principales aides de l'Etat pour accompagner le vieillissement. Pour Benjamin Zimmer, CEO et cofondateur de Silver Alliance, « *La couverture unique de notre système de santé permet aux plus fragiles d'être majoritairement pris en charge par la Sécurité sociale pour des besoins de grande dépendance. En outre, la réforme 100 % santé, mise en place début 2020, est un succès qui a permis à de nombreux Français de prendre soin de leur vue, audition et dentition. Plus récemment, Aurore Bergé et les autres ministres du Gouvernement ont présenté le 17 novembre dernier de nouveaux dispositifs pour adapter la société française au vieillissement. Parmi les mesures : 1,5 milliard d'euros consacrés au renforcement de l'accessibilité des lieux publics et la délivrance automatique de cartes mobilité inclusion aux Français de plus de 60 ans bénéficiaires de l'APA.* » Il poursuit : « *Notre étude est un outil pour mesurer l'évolution des prix des solutions pour bien vivre et bien vieillir à domicile. C'est d'autant plus important de les intégrer dans les politiques publiques quand l'Etat annonce vouloir renforcer l'attractivité des métiers et des acteurs qui interviennent au domicile des Français de plus de 60 ans. Il s'agit là d'un travail important de collecte de données réalisé avec l'ensemble des marques de la Silver Alliance. [...]* » Cette étude, actualisée chaque année, permet de suivre les tendances tarifaires, technologiques et sociales afin d'apporter aux Français une mesure préventive du vieillissement, qui reste un des sujets *majeurs des dix prochaines années », conclut le fondateur de Retraite.com.

La méthodologie du baromètre dédié au « Bien vieillir » en France en 2023.

Pour la quatrième année consécutive, le baromètre a étudié les tarifs de 20 produits et services, de l'entrée de gamme jusqu'au premium, classés en cinq catégories. Veiller sur sa santé : mutuelle, audition, optique, produits d'incontinence, médicament ; aménager son logement : salle de bain, barre de soutien, déambulateur ; bien vivre chez soi : aide à domicile, téléassistance, garde de nuit ; profiter de son temps : clubs et associations, téléphonie et solutions de communication ; autres services : aide administrative, transport...

Afin d'être au plus proche de la réalité du portefeuille des seniors, Retraite.com et la Silver Alliance ont fait le choix d'analyser le coût des services pour une retraite faible de 961 €, une retraite moyenne de 1 531 € et une retraite élevée de 3 180 € par mois à taux plein.

Le coût moyen du bien vieillir à domicile a été établi selon 9 profils de personnes âgées de 65, 75 et 85 ans. L'ensemble des coûts a été calculé avec chacun des membres de la Silver Alliance lorsque cela était possible. Le tarif de chaque produit ou service étudié a été établi selon plusieurs gammes tarifaires quand cela était possible : entrée, milieu et haut de gamme.

Les principaux services en baisse ou stables par rapport à l'an passé sont : l'audition ; la téléphonie et les abonnements (téléphonie, vidéosurveillance); les clubs et associations ; la garde de nuit à domicile.

Les principales hausses sur une année sont : les mutuelles ; le transport (essence) ; les services à domicile (aide de jour, ménage, jardinage) ; la livraison de repas à domicile ; emménagement/déménagement ; dépassement d'honoraires santé.

Bon à savoir

Les remboursements de frais de santé ont été calculés en fonction de la gamme de tarif de la mutuelle choisie, par profil. Le tarif de chaque produit ou service a été établi en fonction de la durée de vie dudit produit ou service s'étalant de 1 an à 10 ans. Ainsi, tous les services ont été calculés sur une durée de vie annuelle sauf certains produits (optique, appareil auditif, matériel médical, aménagement de salle de bain, emménagement/déménagement, téléphonie). Les crédits d'impôt liés à certains services ont été pris en compte dans le calcul : aide à domicile et garde de nuit.

Pour en savoir plus : www.silveralliance.fr Source : Sylveralliance, Ludovic Herschlikovitz, Publié/e 28/11/2023

4 LES MUTUELLES PREVOIENT UNE HAUSSE DE 8,1 % DE LEURS COTISATIONS EN 2024

La hausse sera de 7,3 % en moyenne pour les contrats individuels et de 9,9 % en moyenne pour les contrats collectifs obligatoires (souscrits par les entreprises pour leurs salariés), selon les chiffres de la Mutualité, qui fédère les mutuelles françaises.

L'enquête porte sur 38 mutuelles, qui protègent 18,7 millions de personnes au total.

Les tarifs des mutuelles vont augmenter en moyenne de 4,7 % en 2023

Les mutuelles sont la famille la plus importante de complémentaires santé (avec 46 % des prestations versées), devant les assureurs (près de 35 % du marché) et les institutions de prévoyance (un peu moins de 20 %).

Le gouvernement s'inquiète depuis plusieurs semaines des 'hausse de cotisations annoncées par les complémentaires santé pour 2024, et du risque d'impact sur le pouvoir d'achat.

Des tarifs que le gouvernement ne peut encadrer

Le ministre de la Santé, Aurélien Rousseau, avait indiqué vendredi que, si l'on pouvait «expliquer» des hausses « de 5 % à 7 % », d'autres augmentations déjà annoncées et allant jusqu'à 12 % étaient « inacceptables ».

Le gouvernement ne peut pas encadrer les tarifs des complémentaires santé et ne peut qu'appeler les consommateurs et les entreprises à faire jouer la concurrence. Selon les chiffres fournis par la Mutualité, la moitié au moins des adhérents des mutuelles « *restent dans le cadre de + 5 % à +7 % évoqués par le ministre de la Santé [...] La moitié des titulaires d'un contrat individuel (souscrit par un particulier) ou collectif (souscrit par une entreprise pour ses salariés) auront une hausse inférieure à 6,9 %, a-t-elle fait valoir. Les dépenses de santé ont été extrêmement dynamiques en 2023. La hausse a été de +6 % alors qu'on s'attendait plutôt à +3 % ou +4 %,* » explique Eric Chenut, le président de la Mutualité française.

Le panier de soins de référence en question

La hausse est notamment alimentée par la revalorisation des salaires et tarifs des soignants, une plus forte consommation de soins ou la diminution du remboursement des soins dentaires par la Sécu (de 70 % du tarif à 60 %).

De façon plus structurelle, « *les dépenses de santé augmentent plus vite que la richesse produite* » depuis des années, souligne Eric Chenut.

Selon le président de la Mutualité, l'une des solutions pour tenter d'éviter des hausses de cotisations trop fortes pourrait être de revoir le panier de soins de référence, le « contrat responsable et le panier de garanties minimum ».

Ce contrat « *embarque un très haut niveau de définition des couvertures, et du coup aussi un très haut niveau de coûts* », dit-il. Il serait peut-être utile de lui « *donner une modularité plus grande* » pour « *permettre aux gens de se couvrir au niveau qui leur est nécessaire* ».

Source : www.nouvelobs.com - Publié le 19/12/2023

5 TAXE FONCIERE : APRES L'EXPLOSION DE L'IMPOT EN 2023, NOUVELLE FORTE HAUSSE PREVUE EN 2024

Avec la publication, ce vendredi 15 décembre 2023, des chiffres de l'INSEE sur l'inflation, le couperet est tombé pour plus de la moitié des Français, propriétaires de leur logement : la taxe foncière va encore grimper.

Elle devrait augmenter a minima de 3,9 % en moyenne, car depuis 2018, les valeurs locatives cadastrales sont indexées sur l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) calculé par l'institut de statistiques du mois de novembre, lequel a connu une hausse de 3,9 %.

La valeur locative va donc, elle aussi, s'élever de 3,9 %. Mais cette valeur impacte la taxe foncière. « *La taxe foncière, dépend du taux voté par la commune et l'intercommunalité appliqué à une valeur locative* », rappelle Frédéric Zumbiehl, juriste de l'Union Nationale des Propriétaires Immobiliers (UNPI), sollicité par actu.fr. C'est mathématique : si la valeur locative augmente de 3,9 %, même si le taux de la taxe foncière d'une commune ne change pas, la taxe foncière va augmenter de 3,9 %.

Il faut aussi lire entre les lignes : 3,9 %, cela devrait être un ,minimum. Si les communes décident d'augmenter leurs taux, alors la taxe foncière sera encore plus élevée pour les propriétaires.

Pour comprendre, revenons sur 2023 : les valeurs locatives ont augmenté de 7,1% mais, dans « les 200 villes les plus peuplées, la hausse de la taxe foncière est de 9,3 % », note Frédéric Zumbiehl, responsable de l'observatoire de la taxe foncière pour l'UNPI. « la hausse du taux pourrait être autour de 5 % en 2024 » indique-t-il.

Le juriste insiste toutefois sur des hausses différentes partout en France, « *c'est à l'échelon communal qu'est la décision [...] La taxe foncière, c'est un peu la roulette russe, tous les cas sont possibles.* »

Une baisse est-elle possible ? Une seule solution apparaît pour envisager une baisse de la taxe foncière : en baisser le taux. « *Si une commune ne veut pas faire l'augmentation, elle doit baisser son taux de la taxe foncière de plus de 3,9 %, donc* », assure le juriste.

Mais ce n'est pas la tendance, puisque les communes doivent faire face à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Même si l'impôt est en partie compensé pour les communes par d'autres taxes reversées par l'Etat, la taxe foncière est un levier non négligeable pour les caisses des communes.

Pour un précédent article, le président de l'UNPI pointait auprès d'actu.fr un autre phénomène justifiant la hausse de la taxe foncière : « Certaines communes font face à une hausse du nombre d'habitants chaque année, et doivent donc dépenser de plus en plus. »

Refonte des valeurs locatives en 2028

Auprès d'actu.fr, Frédéric Zumbiehl, rappelle que les valeurs locatives devraient être recalculées en 2028 « pour être basées sur les loyers de marché [...] Aujourd'hui, le calcul est obsolète, obscur et très complexe », regrette-t-il. Néanmoins, il estime que cette refonte pourrait engendrer une hausse de l'impôt.

L'UNPI dénonce, avec cette nouvelle augmentation, « un mauvais signal » pour les Français désireux de devenir propriétaires, alors même que « l'accès à la propriété est déjà très difficile ».

Source: www.actu.fr Maxime Tsjoen. Publié le 19/12/2023